COMMUNIQUÉ OFFICIEL

8 janvier 2026

Halles Gourmandes

Par ordonnance n°2509108 du 8 janvier 2026, la Juge des référés du Tribunal Administratif de Montpellier a mis fin à la suspension de l'arrêté municipal n°PC 034 276 25 00006 (autrement dit le permis des Halles Gourmandes) prononcée par l'ordonnance n°2507400 du 20 novembre 2025.

Les travaux de construction des halles gourmandes vont pouvoir dès lors redémarrer dans les prochains jours.

Cette décision de justice, celle des tribunaux et non des réseaux sociaux, intervient à la suite de l'audience qui s'est tenue le 6 janvier 2026 au cours de laquelle la commune, à l'appui de pièces complémentaires détaillées, a fait valoir le droit, simplement, en toute transparence et objectivité.

Pour rappel, et comme cela avait été déjà précisé dans le communiqué officiel de la commune du 21 novembre 2025, cette nouvelle décision de justice ne retient aucun des autres moyens soulevés par les propriétaires de la maison voisine, à savoir :

- Incompétence du signataire de l'acte : **Non retenu par la juridiction**
- Incomplétude du dossier : **Non retenu par la juridiction**
- Insuffisance, incohérence, troncage et fausseté des pièces jointes au dossier : **Non retenu par la juridiction**
- Détournement de pouvoir : **Non retenu par la juridiction**
- Pollution et nuisances sonores pour le voisinage : **Non retenu par la juridiction**
- Pollution et nuisances olfactives : **Non retenu par la juridiction**
- Pollution et nuisances visuelles : **Non retenu par la juridiction**
- Pollution, dégagement de chaleur : **Non retenu par la juridiction**
- Absence de prise en compte de l'environnement existant : **Non retenu par la juridiction**

« La Justice et la Vérité, même méconnues de tout un peuple, resteront la Justice et la Vérité, c'est-à-dire des choses supérieures aux aberrations d'un jour. »

Georges Clémenceau

PJ : Ordonnance n°2509108 du 8 janvier 2026 – Tribunal Administratif de Montpellier

Ville de Saint Mathieu de Tréviers
Place de l'Hôtel de Ville - BP 29 - 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS
04 67 55 20 28 - accueil@villesmdt.fr - www.ville-saint-mathieu-de-treviers.fr